



AFFÛT PHOTOGRAPHIQUE DE LA FERME AUX GRUES

Sur les terrains de la Ferme aux Grues, le Syndicat Mixte du Der et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne mettent à disposition des photographes animaliers chevronnés des affûts permettant de photographier ou de filmer les grues dans des conditions optimales.

① Conditions d'utilisation

Pour éviter de déranger les grues sur cette zone protégée importante pour leur alimentation, il est obligatoire de s'installer avant le lever du jour et de ne sortir qu'à la tombée de la nuit.

Le véhicule devra stationner à environ 500 m de l'affût (le lieu sera indiqué sur un plan fourni lors de la confirmation de la réservation).

Le montant de la location est de **70 €/j**. Par ailleurs, le photographe remettra 2 photos à la LPO qu'elle sera libre d'utiliser pour illustrer son site Internet (le nom du photographe sera cité). Ces photos pourront nous être adressées par mail.

② Réservation et location

Il faut tout d'abord s'assurer de la disponibilité de l'affût en prenant contact avec le siège social de la LPO au (03.26.72.54.47 ou par mail), et ensuite confirmer par écrit en adressant le règlement de la location.

La LPO conviendra avec le photographe des modalités de remise de la clé de l'affût.

Dans le cas où le photographe ne réaliserait aucune photographie du fait de l'absence des grues sur les terrains près de l'affût (**seulement en février-mars**), la LPO lui accordera gratuitement une autre journée à une date à convenir. Le photographe en fera la demande par écrit.



**BULLETIN DE RESERVATION
AFFUT PHOTOGRAPHIQUE DE LA FERME AUX GRUES**

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : e-mail :

Réserve l'affût à la date suivante :

Accepte les conditions d'utilisation et de location.

Joins le règlement de la location : 70 €/jour.

Date :

Signature

A retourner au siège social :

LPO Champagne-Ardenne, Der Nature, Ferme des Grands Parts - D 13

51290 OUTINES

Mail : champagne-ardenne@lpo.fr

Réf. : FF1207004